

LA CANNE BLANCHE

BULLETIN TRIMESTRIEL
Avril - Mai - Juin
N° 2 2019

Bureau de dépôt Bruxelles X
N° d'agrégation P207078



- Bourses d'études : bonne nouvelle
- Place aux jeunes !
- CVI : un diagnostic précoce
- Retour sur 2018
- Entre Nous

ligue braille ^{asbl} 

Rue d'Angleterre 57
1060 Bruxelles
Tél. : 02 533 32 11
IBAN : BE11 0000 0000 4848
BIC : BPOTBEB1

LA CANNE BLANCHE

Rédaction et coordination : Christine Massin.

Ont collaboré à ce n° : Stéphane Depoorter, Catherine Dosen, Michèle Dubois, Mohammed Hajjaoui, Noëlla Jardin, Bruno Liesen, Lieve Loubers, Charlotte Santens, Alessandro Rastelli, Astrid de Pret, Magda Van Waes, Ineke Godts, Julien Rolin, Valerie Staal.

Photos : Jean-Michel Byl, Steffie Demeulemeester, Gaby Goovaerts, Stefanie Mouton, Edouard Colassin, Michèle Dubois, Catherine Claeys, Julie Dahlem, Lieve Loubers, Alessandro Rastelli, Eva De Schryver, Marie-Jeanne Nachtergaele, Sébastien Van Mallegem.

Impression : Impresor • Ariane by Image Services.

Abonnement : 10 € à verser sur le compte IBAN : BE11 0000 0468 0248 – BIC : BPOTBEB1 avec en communication : 'Abonnement Canne Blanche'. Gratuit pour les personnes aveugles et malvoyantes et pour les donateurs pour tout don à partir de 40€.

Disponible sur CD Daisy et sur le site web : www.braille.be.

Contact : Ligue Braille asbl, Rue d'Angleterre 57 – 1060 Bruxelles

Tél. : 02 533 32 11 – Fax : 02 537 64 26 – E-mail : info@braille.be.

Éditeur responsable : Michel Magis, Rue d'Angleterre 57 – 1060 Bruxelles.



- Aidez-nous à éviter les gaspillages : en cas de déménagement, d'erreur dans vos coordonnées ou si vous recevez cette revue en double, merci de nous en avvertir !
- La Ligue Braille traite vos données personnelles dans le respect de vos droits et de ses obligations, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Pour toute question au sujet du traitement de vos données, consultez notre Privacy Policy sur www.braille.be. Pour consulter, modifier, supprimer vos données ou pour toute autre question, contactez-nous par voie postale ou via info@braille.be.
- Si vous ne souhaitez plus recevoir La Canne Blanche, faites-le nous savoir par voie postale ou via info@braille.be.
- On ne le répétera jamais assez : ne vous laissez pas abuser par des personnes peu scrupuleuses. La Ligue Braille ne vend rien, ni de porte à porte, ni sur la voie publique.
- La Ligue Braille rappelle qu'elle est une association neutre, attachée aux valeurs démocratiques et active dans l'ensemble du pays. Elle est au service de toutes les personnes aveugles et malvoyantes.

DANS CE NUMÉRO

Éditorial	p. 1
Bourses d'études : bonne nouvelle.	p. 2
Place aux jeunes !	p. 4
CVI : l'importance d'un diagnostic précoce	p. 9
Un régime Macula.	p. 14
Retour sur 2018.	p. 16
EBU : directives de lisibilité des documents.	p. 24
Trottinettes électriques : attention danger.	p. 26
L'Europe travaille à plus d'accessibilité.	p. 28
Mémorandum : pour une société plus inclusive et respectueuse des personnes aveugles et malvoyantes.....	p. 29
La Ligue Braille près de chez vous.	p. 31
597 volontaires à la une.	p. 34
Nos peines - remerciements	p. 39

- BrailleTech 2019 : votre rendez-vous d'octobre.
- En direct du BrailleShop : l'été, les vacances... et déjà la rentrée.
- En direct du Service social : Modification des conditions de la GRAPA – Tarif social gaz – électricité – Demande de duplicatas pour une carte de stationnement – Du nouveau en Wallonie – Regroupement familial – Actes de l'état civil accessibles dans toutes les communes – TaxiBus – Assurance autonomie pour tous.
- En direct du Service d'accompagnement : Session de sensibilisation.
- En direct du Service culturel : À la Bibliothèque : Top 5 des livres audio – « Tapage »
- Les rencarts de la Bibliothèque – Le Ciné-Club Braille – Les langues à la Bibliothèque. À la Ludothèque : nouveaux jeux.
- En direct du Service Loisirs : Activités à Bruxelles – Activités en Wallonie – Activités pour la jeunesse.

ENTRE NOUS



ÉDITORIAL.

Depuis plusieurs mois, chaque jeudi, la jeunesse manifeste ses préoccupations par rapport à son avenir, réclamant notamment une politique climatique forte. Bon nombre d'observateurs se réjouissent de l'engagement des jeunes dans la construction d'un avenir universel.

La Ligue Braille aussi a toujours cru en la jeunesse.

Depuis de nombreuses années, elle met en place les conditions nécessaires pour que les enfants et adolescents aveugles et malvoyants puissent aussi se construire un avenir propre, et participer activement à la société de demain. Loisirs adaptés, stage d'autonomie, accompagnement scolaire, bourses d'études, éveil du goût à la lecture... autant d'initiatives qui tendent toutes vers un même objectif : la (re)conquête de l'autonomie nécessaire à la réalisation de soi, l'inclusion, et la participation citoyenne à la société de demain.

La Ligue Braille multiplie les initiatives qui facilitent compréhension et échanges avec l'entourage, et stimulent les liens intergénérationnels. Car dans beaucoup de situations, accueillir et vivre avec un enfant déficient visuel ne va pas de soi.

Les sourires qui illuminent les visages de ces chères têtes blondes et de leurs parents après une visite à la Ligue Braille récompensent notre investissement en l'avenir. Celui-ci serait tout bonnement impossible sans soutien, vu qu'en 2018, le pourcentage de nos subsides a encore diminué, passant de 17 % à 15 %.

Aussi, ces sourires qui égayent ce numéro s'adressent aussi à vous, fidèles et généreux donateurs, lecteurs de La Canne Blanche.

MERCI !



BOURSES D'ÉTUDES : BONNE NOUVELLE !

Depuis de nombreuses années, la Ligue Braille et le Centre d'aide aux personnes aveugles et malvoyantes (CAPAM) ont mis en place un système de bourses d'études pour soutenir les jeunes aveugles et malvoyants. Pour l'année 2017-2018, nous n'avions pas pu bénéficier de l'aide habituelle de la Loterie Nationale. Bonne nouvelle : celle-ci est à nouveau disponible pour 2018-2019 !

Par l'intermédiaire de la CAPAM, la Loterie Nationale octroie des bourses d'études aux étudiants handicapés visuels qui fréquentent l'enseignement ordinaire secondaire, supérieur non universitaire ou universitaire.

A cette contribution financière de la Loterie Nationale, la Ligue Braille apporte un soutien complémentaire. Ce soutien est possible grâce à vous – lecteurs de La Canne Blanche –, et au Fonds Ouvry, du nom d'un généreux donateur. Ainsi, pour chaque candidature soutenue financièrement par la Loterie Nationale, une aide complémentaire est octroyée sur le montant de la bourse accordée par la Loterie Nationale.

La Ligue Braille a accordé une bourse d'études à 188 élèves et étudiants pour l'année académique 2017-2018 grâce au Fonds dédié Ouvry.

Inès, une étudiante bénéficiaire actuellement dans le supérieur, nous raconte :
« C'est à partir de mes 21 ans que j'ai compris que malgré ma malvoyance, il fallait que j'apprenne à gérer tout ce qui était administratif. Mes parents m'ont donc donné la lettre contenant les renseignements pour la bourse, et je me suis débrouillée pour la compléter. C'était relativement simple



pour moi. Il a suffi de remplir le formulaire et d'y rajouter quelques documents très faciles à obtenir, comme une preuve de handicap et une attestation scolaire. Ensuite, j'ai envoyé le tout par la poste. Ce que j'attends d'une bourse,



c'est qu'elle couvre non seulement le minerval, mais aussi les dépenses au quotidien. Dans mon cas, nous avons énormément de projets à l'école, et il faut toujours dépenser de l'argent pour les mener à bien. »

Quant aux élèves aveugles et malvoyants de l'enseignement primaire ou de l'enseignement spécialisé qui ne rencontrent pas ces conditions, ils peuvent obtenir une bourse de la Ligue Braille, toujours grâce à vos dons et au Fonds Ouvry.

Afin de poursuivre cette action à la prochaine rentrée au profit du plus grand nombre possible d'élèves et d'étudiants handicapés visuels, nous avons besoin de vous ! Cela nécessite plus que jamais de réalimenter le Fonds Ouvry.

Contribuez à rassembler les moyens financiers nécessaires pour consolider ce fonds spécifiquement dédié aux bourses d'études. Vous pouvez le faire au moyen du bulletin de versement ci-joint ou en ligne via notre site web www.braille.be.

Merci pour votre soutien !



PLACE AUX JEUNES.

Si le handicap visuel touche davantage les personnes âgées – aussi à cause du vieillissement de la population, les plus jeunes ne sont pas épargnés. Pour leur permettre d'évoluer vers l'âge adulte à chances égales avec leurs semblables, il est fondamental de leur prêter une attention toute particulière. Parce que beaucoup d'activités éducatives et récréatives sont peu, mal ou pas adaptées au handicap visuel, la Ligue Braille met en place plusieurs dispositifs de découverte, de rencontre, d'expérience... qui concourent à aiguïser la curiosité, affiner les apprentissages, gagner en confiance en soi sur un mode ludique et en toute sécurité.

Un BrailleDay à remonter le temps !



Fin avril, à l'invitation de la Ligue Braille, de nombreux élèves déficients visuels, scolarisés dans l'enseignement spécialisé aux quatre coins du pays, ont passé une journée à Bokrijk, magnifique musée en plein air qui retrace la vie à la campagne au XIXe siècle. Au programme : visite guidée adaptée en matinée, et fabrication du pain selon les techniques artisanales ancestrales en après-midi. « Nos élèves n'ont pas toujours



l'occasion d'être stimulés de la sorte », racontent les professeurs présents. « A cause de leur handicap, ces enfants sortent peu. Le BrailleDay, c'est une ouverture au monde, qui pour l'occasion est adapté au handicap visuel. »



Vacances et loisirs adaptés.

Pendant les vacances scolaires, la Ligue Braille organise des activités et des stages thématiques, en résidentiel ou à Bruxelles, pour les 6 – 16 ans. A la mer, à la campagne, sportif ou récréatif, il y en a pour tous les goûts.



Une véritable fête de carnaval !



Plaisir à la plage !

Début juillet, les enfants repartiront en stage d'autonomie. Celui-ci – qui affiche déjà complet – a spécifiquement pour objectif de prendre de l'assurance et de devenir indépendant pour s'habiller, se brosser les dents, lacer ses chaussures, beurrer ses tartines... en dehors de l'environnement familial et scolaire habituel. Encadrés par nos animateurs spécifiquement formés à la déficience visuelle, plongés dans un environnement où tout est construit pour favoriser les apprentissages sur un mode ludique, les enfants font des

pas de géant. A leur retour, les parents constatent les progrès : leur enfant se révèle plus alerte dans l'exécution de ces tâches quotidiennes banales.



Les participants au stage de Pâques



Mais qu'en pensent les premiers concernés ?

Alexia s'enthousiasme :

« C'est super ! On s'y fait de nouveaux amis, et on revoit occasionnellement ceux qu'on connaît d'autres stages ! Les activités sont méga chouettes !

Imran est plutôt impatient :

« J'aime aller à la Ligue Braille. Tous les jours, je demande à mes parents quand a lieu la prochaine activité pour y retrouver mes copains et les animateurs. »



Sur le circuit de Spa-Francorchamps.

Les plus âgés (entre 16 et 25 ans) ne sont pas oubliés. La Ligue Braille imagine pour eux une Journée Sensations autour d'une activité extraordinaire comme la plongée sous-marine, une sortie en moto, l'accrobranche. En novembre 2018, nos bénéficiaires ont pu fouler le sol du plus beau circuit automobile du monde, comprenez Spa-Francorchamps ! Après avoir reconnu la piste à pied pour tâter le revêtement, reconnaître le parcours, jauger les virages... les plus courageux, casque sur la tête, ont embarqué dans des bolides de 320 chevaux, avec au volant un pilote chevronné. Frissons garantis et enchantement pour les férus de sport automobile.



Rendre accessible.

« L'enfance est un moment crucial dans le développement personnel. Avec ces activités, nous offrons aux enfants aveugles et malvoyants l'occasion d'expérimenter, de rencontrer d'autres enfants et des jeunes avec un handicap visuel », explique Marie-Jeanne Nachtergaele, responsable des Services d'accompagnement et de loisirs néerlandophones. « Si l'objectif est de gagner en autonomie, l'aspect ludique domine néanmoins. Tout s'organise autour du jeu, de visites récréatives comme celle à la caserne des pompiers ou de la police maritime qui auront lieu lors du prochain stage d'autonomie en juillet. Mais toujours sous encadrement expérimenté dans un environnement sécurisé », souligne Michèle Dubois, responsable du Service des loisirs francophone.

Soutien de l'équipe Ligue Braille aux 20 km de Bruxelles.

Toutes ces activités sont en partie financées par les coureurs solidaires qui participent aux 20 km de Bruxelles avec la Ligue Braille. Merci au 350 et quelques joggeurs de l'édition 2018 qui ont foulé le sol de la capitale au pas de course au profit des enfants et jeunes déficients visuels.

En 2019, le stage d'autonomie à la mer a aussi été partiellement financé par le Fonds Archimède.



CVI : L'IMPORTANCE D'UN DIAGNOSTIC PRÉCOCE.

Les CVI (Cerebral Visual Impairment ou troubles neurovisuels), un déficit du traitement des informations visuelles, sont reconnus comme un handicap visuel même s'ils peuvent passer inaperçus dans un premier temps. Leur incidence est d'environ 1 enfant sur 1 000. Mais de quoi s'agit-il exactement ? Dr. Catherine Cassiman, ophtalmologue (UZ Leuven), nous en dit plus sur cette déficience visuelle.



Dr. Catherine Cassiman.

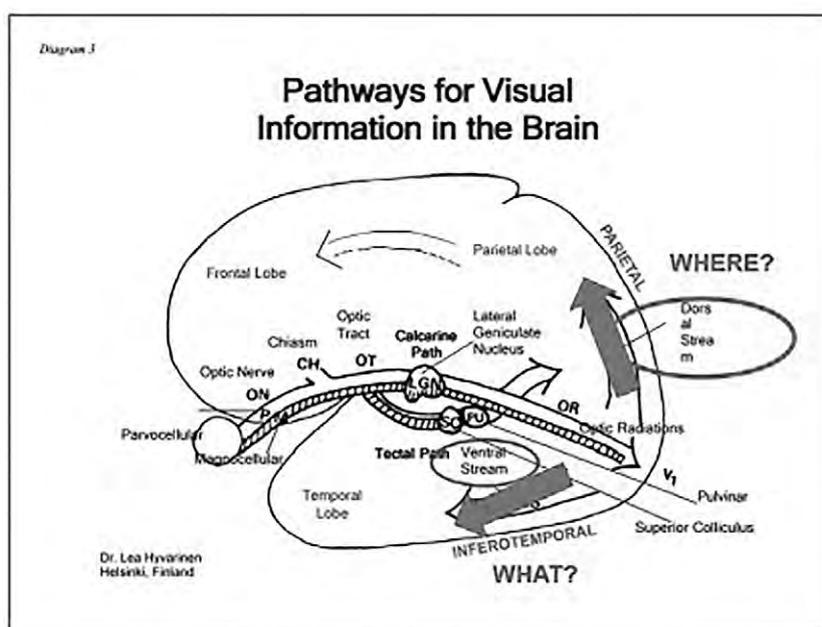
Qu'entend-on précisément par CVI ?

L'acronyme CVI désigne les troubles neurovisuels. Il s'agit d'une sorte de déficit du traitement des informations visuelles : les enfants voient correctement avec leurs yeux, mais leur cerveau ne parvient pas à traiter suffisamment ou correctement ce que leurs yeux enregistrent. Les CVI touchent principalement les enfants nés prématurément ou qui ont

eu de graves problèmes à la naissance. Le cerveau des prématurés est en effet insuffisamment développé, d'où un risque plus élevé d'hémorragie et d'anoxie, principalement autour des ventricules cérébraux, avec comme conséquence des pertes de substance blanche.



Les CVI sont donc des troubles visuels « d'ordre supérieur ». Pour l'expliquer de manière simple : deux types de voies assurent le traitement des informations visuelles dans notre cerveau : la voie ventrale ou « voie du quoi » et la voie dorsale, ou « voie du où ». La première intervient dans la reconnaissance des objets : quand vous voyez une pomme, vous savez que c'est une pomme. Vous la reconnaissez même sous un autre angle, si elle représentée en noir et blanc ou si vous n'en voyez que la forme. La voie dorsale (« voie du où ») vous permet d'agir de manière appropriée à ce que vous voyez. Quand je vois un ballon, je tends les bras et je l'attrape. Cette voie permet de diriger correctement l'attention et les yeux vers un objet déterminé.



Le schéma montre la voie centrale et la voie dorsale.

Le terme CVI est-il nouveau ?

Ce terme existe depuis assez longtemps déjà, mais la compréhension de ces troubles, leur diagnostic et l'approche thérapeutique ne cessent d'évoluer.



Comment ces troubles se manifestent-ils généralement ?

Certaines personnes souffrant de CVI se comportent parfois comme des malvoyants profonds, alors qu'elles ne présentent aucune anomalie des yeux. Les enfants qui en sont atteints éprouvent souvent des difficultés à voir et à discriminer les visages et à s'orienter dans un lieu ou une pièce qu'ils ne connaissent pas. Lorsqu'il y a beaucoup de monde ou d'objets, ils ne retrouvent pas leur chemin ; ils voient bien les choses et les objets séparément, mais il leur est parfois difficile de les distinguer dans un ensemble. Autre signe caractéristique : les jeunes enfants ne parviennent pas à repérer l'objet qu'ils cherchent lorsqu'il y a beaucoup d'objets les uns près des autres, par exemple sur un tapis de jeu ou sur la table du petit déjeuner. Mentionnons également des problèmes au niveau de la partie inférieure du champ visuel : lorsqu'ils marchent, le passage d'un type de sol ou d'un niveau à un autre et la présence d'escaliers leur posent souvent des difficultés et ils ont ainsi tendance à s'arrêter brusquement.

Comment le diagnostic est-il posé ?

Le diagnostic peut déjà être posé chez des enfants en bas âge par une équipe multidisciplinaire composée d'un ophtalmologue, d'un neuropédiatre et d'un neuropsychologue. Ensemble, ils effectuent un bilan pour déterminer si, selon les critères de diagnostic, l'enfant souffre bien de CVI. Cette pathologie peut alors être reconnue comme un handicap visuel. Les enfants peuvent alors bénéficier d'un accompagnement et d'un soutien scolaire.

Comment ces troubles évoluent-ils ?

Nous constatons que les patients plus âgés apprennent de nombreuses astuces pour compenser leur déficience visuelle. Les adultes s'accommodent généralement mieux de leur déficit car ils ont appris à contourner les difficultés.



Conduire et s'orienter reste toutefois un réel problème. En outre, comme ces troubles sont parfois associés à d'autres lésions liées à la prématurité, certains patients se déplacent en fauteuil roulant. C'est le cas lorsqu'ils sont atteints d'une infirmité motrice cérébrale (paralysie cérébrale).

Certains signes peuvent-ils alerter les parents ?

Les problèmes se repèrent facilement. L'enfant peut ne pas être à l'aise dans des endroits bondés et préférer les livres d'images simples aux dessins complexes. D'autres signes peuvent donner l'alerte : l'enfant retrouve difficilement des affaires ou des personnes, panique vite quand il y a du monde, a du mal à utiliser les escaliers, trébuche souvent... Lorsque des parents ou des enseignants suspectent de tels troubles, un questionnaire à compléter leur est remis. Si un nombre suffisant de critères sont remplis, l'enfant fera l'objet d'exams plus approfondis.

Y a-t-il aussi des anomalies anatomiques ?

Au niveau de l'œil, il n'y a pas d'anomalie anatomique particulière, si ce n'est parfois une décoloration du nerf optique, qui relie l'œil au cerveau. L'œil est normal. Un enfant avec une acuité visuelle de 10 sur 10 et un champ visuel strictement normal peut ainsi se comporter comme s'il était aveugle lorsqu'il souffre d'un problème de traitement des informations visuelles d'ordre supérieur.

Ce trouble fait-il pour l'instant l'objet de recherches ?

Le CVI Vlaamse Werkgroep est une plateforme de concertation dirigée par le professeur Els Ortibus, neuropédiatre, en collaboration avec des ophtalmologues, des orthoptistes, des ergothérapeutes et des neuropsychologues. Ils se réunissent deux fois par an pour définir une



approche commune et discuter de cas particuliers. L'objectif est d'harmoniser l'approche diagnostique et le suivi à l'échelle de la Flandre. Des études sont également en cours pour permettre un diagnostic chez l'enfant en bas âge. L'on étudie également l'impact possible de l'apprentissage et de l'entraînement de certaines tâches visuelles, au moyen de jeux informatiques.

Certains affirment que l'entraînement à des tâches visuelles précises ou certains mouvements oculaires pourraient améliorer les troubles. Cela n'a toutefois pas encore été clairement démontré sur le plan scientifique : des exercices améliorent-ils réellement les choses ou aident-ils seulement à mieux compenser le déficit ? Nous espérons que de nouvelles études permettront d'y voir plus clair.

Les CVI sont donc bien reconnus comme un handicap visuel ?

Il est parfois compliqué de faire comprendre à une mutuelle ou à un organisme public qu'un enfant qui voit parfaitement peut souffrir d'une déficience visuelle. Nous devons encore parfois insister et fournir des explications supplémentaires. Toutefois, ces dernières années, ces troubles sont bien plus rapidement reconnus comme un handicap visuel neurologique d'origine centrale.

Pour en savoir plus, visitez le site <https://www.uzleuven.be/cos>.

Vous pouvez aussi consulter le site www.cviproject.eu.



UN RÉGIME MACULA.

En vente depuis peu au BrailleShop de la Ligue Braille : le livre « CULINAIRE OCULAIRE », consacré à la nutrition des personnes atteintes de DMLA (dégénérescence maculaire liée à l'âge) ou qui estiment être dans un groupe à risque. À mesure que la population vieillit, la DMLA touche un nombre toujours plus important de seniors, sans qu'un remède n'ait été trouvé jusqu'ici, du moins pour la forme sèche de la maladie. Or une alimentation appropriée peut contribuer à la prévenir ou à en freiner l'évolution.

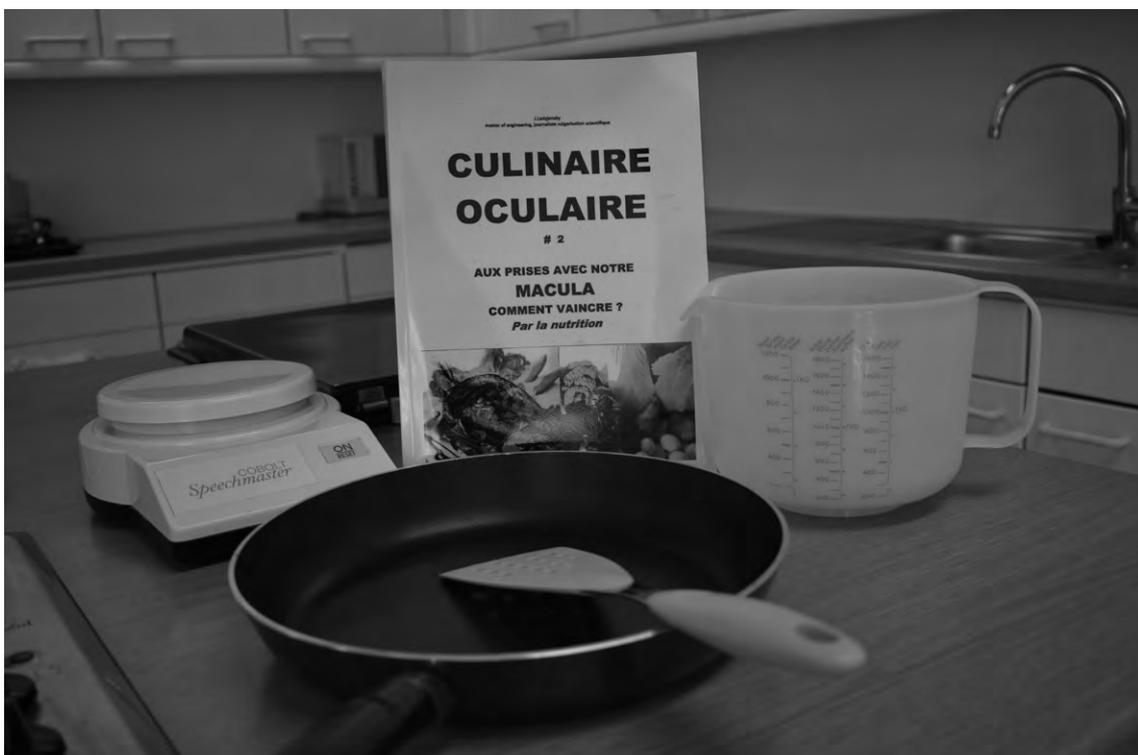
Cet ouvrage analyse les études universitaires récentes, principalement américaines, consacrées à la sélection des aliments qui peuvent contrer la DMLA. Les résultats sont étonnamment encourageants. Les 97 études recensées ont généralement été élaborées sur base de la comparaison de deux groupes de volontaires suivis pendant quelques années, l'une laissée à son alimentation habituelle, et l'autre consommant tel ou tel aliment. Il est ainsi apparu que l'ingestion d'aliments contenant de la lutéine joue un rôle très favorable pour inverser le cours du mal, ainsi que la consommation d'œufs, d'huile d'olive et la suppression de la plupart des viandes et produits laitiers. On les remplace par du poisson et de la volaille. Ce « régime Macula » ressemble très fort, lutéine en plus, au « Régime Méditerranéen » ou « Régime Crétois ». On sait que ces derniers ont de fervents supporters – et aussi des détracteurs, – d'où le véritable travail de détective réalisé par l'auteur pour tenter de faire ressortir des vérités objectives sur le sujet.

Près de 60 recettes alimentaires accompagnent l'ouvrage ; elles sont adaptées à la cuisine européenne, simples et peu coûteuses.

Ce livre est rédigé par J. Ladyjensky, master of engineering et journaliste de vulgarisation scientifique, lui-même atteint de DMLA. Il a reçu l'aval du président de notre comité scientifique, le Professeur Jean-Jacques De Laey, grand spécialiste de la rétine.



La version imprimée de « CULINAIRE OCULAIRE » est en vente au BrailleShop (tél 02 533 33 30 – brailleshop@braille.be) au prix de 25€. Version audio disponible en prêt gratuit à la Bibliothèque de la Ligue Braille : <https://bibliotheque.braille.be/fr/catalogue/arts-et-loisirs/bricolage-cuisine/031493-culinaire-oculaire>





RETOUR SUR 2018.

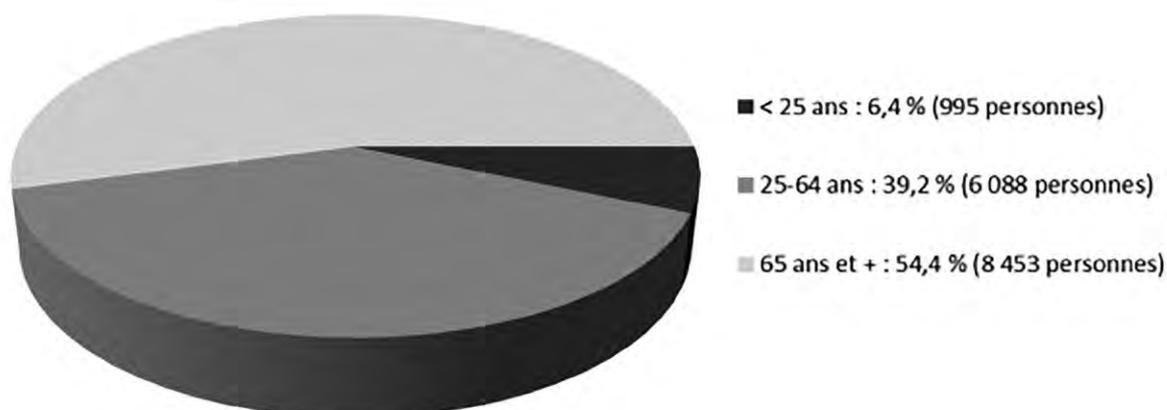
Le rapport d'activités 2018 de la Ligue Braille a été présenté et approuvé lors de son Assemblée générale du 26 avril 2019. Il est consultable dans son intégralité sur notre site web. Passons en revue quelques points marquants, articulés autour de nos 4 missions fondamentales.

Mission n° 1 : Soutenir les personnes aveugles et malvoyantes pour qu'elles puissent développer leur autonomie et s'inclure dans la société.

En 2018, 15 536 personnes déficientes visuelles ont bénéficié d'une aide de la Ligue Braille en vue de développer ou conserver leur autonomie. Dans ce cadre, elles ont reçu gratuitement l'aide d'assistants sociaux, ergothérapeutes, formateurs, jobcoaches, bibliothécaires, etc.

15 536
personnes aveugles et
malvoyantes aidées
par la Ligue Braille
en 2018.

Répartition des personnes aidées en 2018 par catégorie d'âge.





Vie quotidienne.

Devenir aveugle ou gravement malvoyant bouleverse le quotidien, entraînant la perte des repères, des difficultés pour accomplir des tâches comme s'habiller, se déplacer, cuisiner ... La Ligue Braille accompagne les personnes déficientes visuelles pas à pas dans leur (re)conquête de l'autonomie, et ce, gratuitement tout au long de leur vie.

4 052

entretiens individuels
ont été réalisés par les
assistants sociaux

Afin d'apporter son expertise à un plus grand nombre de personnes aveugles et malvoyantes dans une perspective pluridisciplinaire, la Ligue Braille gère, en collaboration avec le CHU Brugmann et l'Hôpital Universitaire des Enfants Reine Fabiola, le centre de réadaptation fonctionnelle (CRF) HORUS. En 2018, 172 personnes déficientes visuelles y ont suivi une revalidation. Notre association a également développé des collaborations avec d'autres structures hospitalières, notamment les CRF de l'UZ Leuven et de l'UZ Gent.

En 2018, 1 543 personnes ont visité le BrailleTech ! Ce grand salon annuel des aides techniques, organisé par la Ligue Braille, propose aux personnes déficientes visuelles de découvrir, tester et comparer le matériel qui a fait ses



preuves, mais aussi les nouveautés qui apparaissent sur le marché.

Au total, en 2018, 1 003 personnes ont bénéficié d'un soutien dans le développement de leur autonomie et 390 ont été conseillées dans l'acquisition d'une aide technique.

Chaque année, des milliers de personnes aveugles et malvoyantes bénéficient de l'aide de la Ligue Braille pour gagner en autonomie.



Études, formations et emploi.

66,25 %
des personnes qui ont
complété leur suivi ont
terminé avec succès leur
processus d'intégration
professionnelle.

L'école, les études et la recherche d'emploi sont des étapes essentielles dans la construction d'un avenir personnel, professionnel et social. Les franchir représente toutefois des efforts considérables pour les personnes aveugles et malvoyantes, sans oublier le coût parfois important du matériel adapté à leur handicap. C'est pourquoi la Ligue Braille est à leurs côtés dans leur parcours scolaire et professionnel.

Ainsi, 188 élèves et étudiants ont pu bénéficier d'une bourse d'études pour l'année académique 2017-2018, grâce à l'appui de généreux donateurs et du Fonds Ouvry. En outre, 84 étudiants ont bénéficié d'un suivi dans leurs études et 294 personnes ont été accompagnées dans leur projet professionnel par les jobcoaches de la Ligue Braille. Ce soutien à l'emploi est multiple : information, préparation aux entretiens d'embauche, adaptation de postes de travail, formations professionnelles adaptées au handicap, la bureautique, l'utilisation de tablettes, smartphones, logiciel d'agrandissement, barrette braille, etc.

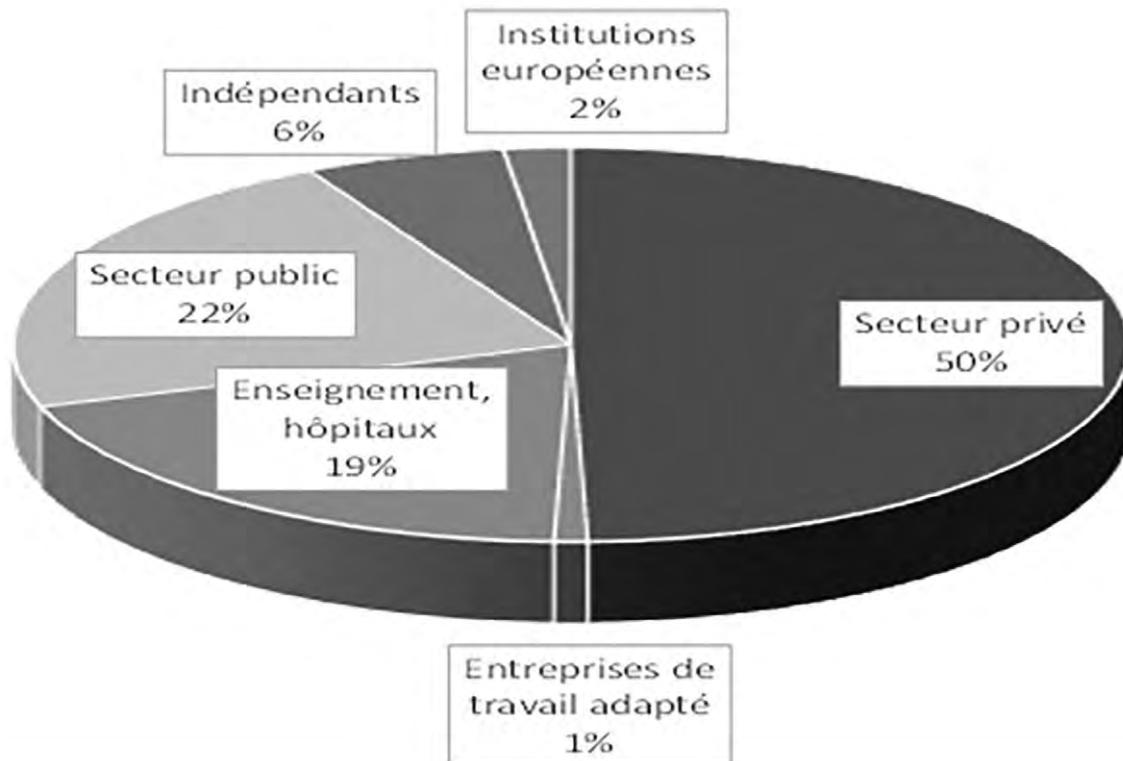
Les employeurs aussi peuvent faire appel aux jobcoaches, pour être informés sur les compétences professionnelles des candidats handicapés, les adaptations techniques possibles, les interventions publiques dans les coûts salariaux, etc. Des séances de sensibilisation peuvent être organisées pour les collègues de la personne aveugle ou malvoyante afin qu'ils comprennent mieux l'impact du handicap visuel.

Avec un poste de travail adapté, les personnes aveugles et malvoyantes peuvent travailler comme tout le monde.





Dans quel secteur les personnes déficientes visuelles ont-elles trouvé ou maintenu un emploi ?



Vie sociale et culturelle.

Lire, visiter un musée, aller en stage à la mer, participer à des ateliers peinture ou maquillage sont quelques exemples d'activités ludiques et créatives qui donnent l'occasion de rompre l'isolement, faire des rencontres, s'instruire et se détendre.

Les participants ont visité, entre autres, le parc Pairi Daiza, le centre-ville de Bruxelles sur les pas de Magritte, les Jardins d'Annevoie avec une belle croisière sur la Meuse, le marché de Noël de Bruges, la Grotte Scladina à Andenne... Et ce n'est pas tout ! Ils ont aussi profité d'un

En 2018, plusieurs milliers de personnes ont participé aux **693** activités socioculturelles organisées.



beau séjour au Grand-Duché de Luxembourg. Plusieurs activités ont été spécifiquement prévues pour les enfants et les adolescents déficients visuels. Lors du BrailleDay, 114 élèves ont découvert l'Autoworld et les Musées royaux d'art et d'histoire grâce à une visite adaptée. En juillet, 16 enfants aveugles et malvoyants ont séjourné à Ostende pour un stage d'autonomie, une façon ludique d'accroître leur autonomie et favoriser ainsi leur inclusion dans la société. Pour les 16-25 ans, une journée « Sensations » a été organisée au circuit de Spa-Francorchamps pour une visite et un tour de piste !

Lire est aussi un excellent moyen de s'épanouir. Pour cela, la Bibliothèque met gratuitement à disposition des livres en braille, en grands caractères, audio ou tactiles. Notre Bibliothèque est la plus importante bibliothèque adaptée de Belgique francophone, avec un catalogue de plus de 30 000 livres et 1 253 lecteurs actifs. En 2018, elle a effectué 35 006 prêts, dont un quart en téléchargement sur notre Bibliothèque en ligne ! Cela représente en moyenne 95 prêts par jour ! Pour les lecteurs néerlandophones, nous travaillons en étroite collaboration avec la *Luisterpuntbibliotheek*.



En 2018, la Ludothèque a continué d'enrichir sa collection et dispose actuellement de 457 jeux adaptés.



Des activités enrichissantes pour tous les âges.



ENTRE NOUS



Numéro 2 / 2019

Avril – Mai – Juin

BRILLETECH 2019 : VOTRE RENDEZ-VOUS D'OCTOBRE !

Notez-le déjà dans votre agenda : **le BrailleTech**, notre salon des aides techniques, aura lieu du **jeudi 17 au samedi 19 octobre 2019**. Comme chaque année, il se tiendra dans les locaux de la Ligue Braille, rue d'Angleterre 57 à 1060 Bruxelles (Saint-Gilles), de 10h à 16h30. Vous êtes tous les bienvenus !

Le programme détaillé du BrailleTech vous sera présenté en septembre dans le prochain numéro de La Canne Blanche et sur le site web de la Ligue Braille (www.braille.be).

EN DIRECT DU BRILLESHP.

L'été, les vacances... et déjà la rentrée !

Comme chaque année, le BrailleShop met tout en œuvre pour vous garantir une permanence tout au long de l'été en maintenant son horaire normal, soit du **lundi au jeudi de 10h à 12h et de 13h30 à 16h (fermé le vendredi)** ou **exceptionnellement sur rendez-vous** au 02 533 33 30.



Avant de venir au BrailleShop, nous vous recommandons toutefois de vérifier l'information en cas de changement de dernière minute : sur notre site www.braille.be, par e-mail à brailleshop@braille.be ou par téléphone au 02 533 33 30.

Pour se protéger du soleil.

Le soleil est de retour, il est temps de songer à ressortir notre panoplie de lunettes antiéblouissement, à porter avec ou sans vos lunettes normales.

La gamme dite «standard», qui vous protégera des rayons UV-A et UV-B, est disponible en plusieurs coloris : brun (**R1106**), vert (**R1107**), gris-bleu (**R1108**), jaune (**R1827**), noir (**R1898**), gris foncé (**R2083**), orange (**R2084**).



La gamme dite «de luxe», avec branches réglables pour un confort optimal, protège des rayons UV-A, UV-B et infrarouges. Trois coloris sont disponibles : jaune (**R1828**), ambre (**R1950**) et vert (**R2085**).



D'autres accessoires rendent de grands services : visières pare-soleil en foam (mousse) à fixer sur les lunettes solaires



(R1474), visières K-Up bleu marine avec pictogramme Ligue Braille (R2026) ou sans (R2027) et casquettes K-Up bleu roi (R2024), plus légères que nos modèles d'hiver.



Pour reposer complètement votre vue, nous avons également sélectionné un tout nouveau **masque de repos** en molleton ultradoux et lavable, sans PVC (R2152).



N'hésitez surtout pas à venir essayer et tester tous ces articles au BrailleShop.

Et pour vous déplacer en toute sécurité, n'oubliez pas nos gilets fluos avec pictogramme Ligue Braille. Pour répondre à la demande, nous avons également repris dans notre gamme les anciens **gilets à taille unique avec symbole de la cécité** (R1771).





Quelques activités estivales.

À table.

Petits dîners au jardin et barbecues en vue ? Nous vous aidons à réussir vos préparations culinaires.

Un nouveau thermomètre parlant (R2149) vous permet de mesurer la température des aliments, entre -50°C et 300°C . Il n'existe malheureusement qu'en anglais, en attendant de trouver son équivalent dans nos langues nationales. Très facile d'utilisation, il annonce la température de la nourriture aussi bien en degrés Celsius que Fahrenheit, d'une voix féminine bien claire. La température s'affiche également dans une fenêtre. Un trou percé dans le moule au sommet du thermomètre facilite le rangement. La sonde de 12,5 cm de long est protégée par un étui en plastique avec clip. L'instrument nécessite 2 piles AAA 1,5 V (non comprises) et s'éteint automatiquement après 10 minutes.



Ce thermomètre s'ajoute à la liste déjà longue d'aides à la cuisine telles que minuteries parlantes, tactiles ou à grands caractères, balances de cuisine parlantes, pots doseurs parlants ou tactiles.



Quelques idées pour agrémenter vos repas et vos tables:

- **Les anneaux pour serviettes « Zoo » (R1942)**, tout en assurant une décoration originale de votre table, vous permettront d'identifier facilement la place des convives.

Chaque set est composé de 3 x 2 types d'animaux distinctifs et facilement reconnaissables : lapins, ours et cerfs.



- Originaux et pratiques, **les bouchons hermétiques de bouteille avec loupe (R1864)**, vendus par 2 pièces, vous permettront de sceller quasiment n'importe quelle bouteille.



- **Repères tactiles « band it » (R2082)**: bandes en caoutchouc élastique pour reconnaître facilement vos bouteilles, canettes et autres objets de la table (une boîte se compose de 2 x 5 bandes aux coloris et touchers différents).





- **Set de table** rouge antidérapant, facile d'entretien (**R0029**).
- **Support** antidérapant pour tasse ou verre, bleu (**R1529**).
- **Rebord assiette** en plastique blanc (**R2003**), également en version métallique (**R2156**).
- **Indicateur sonore** pour liquides (**R0097**).



Bouger !

L'été, c'est aussi l'occasion de s'adonner aux plaisirs et aux bienfaits du sport et de la détente :

- En plein air, avec nos **ballons à grelots** :
ballon de gymnastique rouge 340 g (**R0130**),
ballon de football/torball rouge 500 g (**R0129**).



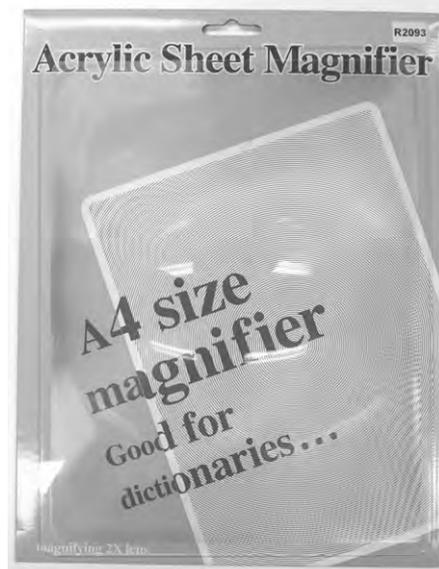


- À la mer ou à la piscine avec nos **bonnets de bain** : en silicone bleu, avec symbole de la cécité (**R1773**), bonnet **Speedo** en silicone, avec le symbole des 3 points, signalant la malvoyance (**R1376**).

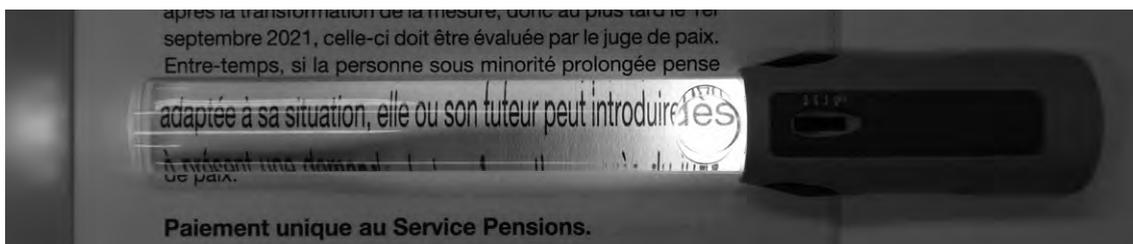
Et pour ceux qui fuient le soleil ?

Dans la lignée des petites aides à la lecture pour ceux d'entre vous qui ne souffrent que d'un léger handicap visuel, nous proposons :

- **Loupe** sous forme d'une feuille plastique rigide A4, agrandissement X2 (**R2093**).



- Nouvelle **latte de lecture LESA** (**R2150**, le modèle précédent R2000 n'étant plus disponible). Règle-loupe éclairante de 160 mm avec 2 leds, 3 intensités de lumière, agrandissement X2, fonctionne avec 3 piles AAA 1,5 V (non fournies). Légère, elle glisse facilement tout le long du texte à parcourir.





Dans le cadre de l'agrandissement visuel, il est en tout cas indispensable de venir tester le matériel avant de l'acheter.

Les incontournables.

Pour les longues soirées d'été, le lecteur de livres audio **Daisy** reste un incontournable, de même que toute notre gamme de **jeux de société adaptés** qui vous distrairont tout au long de l'été.

Et déjà la rentrée.

Pour la rentrée de septembre nous avons choisi de vous présenter le nouveau **GSM Doro 1361 (R2153)** qui remplace le Primo 215 de la même marque (encore disponible jusqu'à épuisement du stock). Son clair et puissant, touche d'assistance, bluetooth, mini-torche, appareil photo, radio FM, double SIM, facile d'utilisation.



Nous vous souhaitons de belles vacances et déjà une bonne rentrée. Rendez-vous à très bientôt au BrailleShop !



EN DIRECT DU SERVICE SOCIAL.

Modification des conditions de la GRAPA.

La garantie de revenu aux personnes âgées (GRAPA) est une somme d'argent payée tous les mois par le Service Fédéral Pensions (SFP) aux personnes âgées qui n'ont pas de ressources financières suffisantes. Le 23 janvier 2019, la Cour constitutionnelle a annulé la condition d'«avoir vécu en Belgique au moins 10 ans dont 5 années de façon ininterrompue» pour bénéficier de la GRAPA.

À présent, les conditions pour bénéficier de la GRAPA sont donc :

- être âgé d'au moins 65 ans ;
- être belge ou appartenir à certaines catégories d'étrangers ;
- avoir sa résidence effective et permanente en Belgique ;
- ne pas avoir de ressources suffisantes.

Tarif social gaz-électricité.

Certaines personnes handicapées ont droit au tarif social énergie, un tarif avantageux sur leur facture de gaz et d'électricité. Contrairement à l'allocation, ce tarif n'était pas accordé de manière rétroactive. Par conséquent, les personnes handicapées perdaient parfois plusieurs mois de tarif social énergie, perte aggravée par les retards de l'administration dans le traitement des dossiers. Les problèmes rencontrés actuellement par la Direction générale



Personnes handicapées (DGPH) renforçaient la nécessité d'une solution.

Le Parlement a adopté en janvier 2019 une proposition de loi permettant enfin aux personnes handicapées de jouir du tarif social énergie avec effet rétroactif. Le tarif social s'appliquera donc à partir du premier jour du trimestre au cours duquel la DGPH en accorde le bénéfice.

Par ailleurs, le gouvernement fédéral a décidé de geler les tarifs sociaux de l'électricité et du gaz qui devaient augmenter au 1er février. Suite à la hausse des prix du marché, le tarif social devait augmenter de 22 % et celui du gaz de 28 %, ce qui aurait impacté durement les plus démunis. Ce tarif est calculé deux fois par an.

Demandes de duplicatas pour une carte de stationnement.

Vous ne pouvez obtenir un duplicata de votre carte de stationnement qu'en cas de perte, de vol ou de détérioration de celle-ci. Toute demande de duplicata doit se faire par écrit à la DG Personnes handicapées, via un formulaire de contact (<https://forms.handicap.fgov.be/fr>) ou par lettre.

En cas de deuxième demande de duplicata endéans une période de 5 ans, une déclaration de perte ou de vol faite auprès de la police devra être jointe à la demande. Plus d'infos au numéro gratuit 0800 987 99.



Regroupement familial.

Le Belge ou l'étranger non européen (la personne rejointe) qui veut faire venir de l'étranger un membre de sa famille en Belgique, doit avoir des moyens de subsistance stables, réguliers et suffisants (1 506 euros nets par mois). Dans un arrêt du 12 février 2019, le Conseil d'État a précisé que l'Office des étrangers doit désormais évaluer les moyens de subsistance de la personne rejointe en tenant compte de ses allocations pour personnes handicapées et de sa garantie de revenu aux personnes âgées (GRAPA).

L'Office des étrangers doit respecter cette obligation pour les demandes de regroupement familial avec un Belge ou un ressortissant de pays non européen, déjà introduites ou futures.

Actes de l'état civil accessibles dans toutes les communes.

Depuis le 31 mars 2019, tous les actes de l'état civil (actes de naissance, mariage, décès...) doivent être enregistrés dans une banque de données des actes de l'état civil (BAEC) commune à toute la Belgique. L'objectif est de faciliter vos démarches, car les documents sont désormais accessibles dans votre commune actuelle, même s'ils ont été établis dans une autre commune.

Autre nouveauté : il ne faut plus transcrire le jugement de divorce dans les registres de la commune. Le greffier du Tribunal de la famille envoie le jugement de divorce à la BAEC, qui l'associe à l'acte de mariage concerné.



TaxiBus : vous y avez droit !

Le 5 avril 2019, la STIB a modifié son formulaire d'inscription au service TaxiBus, qui organise des transports à la demande adaptés aux personnes handicapées. Dorénavant, la carte nationale de réduction sur les transports en commun apparaît comme document attestant du handicap pouvant être produit pour être admis. Qu'est-ce que cela change ? Si vous êtes détenteur de cette carte, vous pouvez bénéficier des TaxiBus !

N'hésitez pas à contacter votre assistant social pour vous aider à compléter le formulaire d'admission.

Vous trouverez toutes les informations concernant TaxiBus sur le site internet de la STIB : www.stib-mivb.be.

Régionalisation de l'allocation pour personnes handicapées : une assurance autonomie pour tous.

En Wallonie.

Le projet de décret adopté le 28 février par le Gouvernement wallon a pour double objectif d'accroître l'autonomie des personnes et de garantir aux pensionnés un choix de lieu de vie. Il s'agit d'une part de prévenir la perte d'autonomie et d'en retarder la progression en accompagnant les personnes à domicile tout au long de la vie, que la perte soit momentanée



ou de longue durée. D'autre part, les pensionnés en situation de handicap recevront une allocation basée sur les principes actuels de l'allocation aux personnes âgées (APA), c'est-à-dire en fonction des revenus du ménage et du taux de perte d'autonomie et ce, quel que soit leur lieu de vie : domicile, maison de repos ou institution pour personnes handicapées.

L'assurance autonomie sera organisée en deux branches distinctes :

- des interventions à domicile assurées par les Services d'aide aux familles et aux aînés (SAFA) quel que soit l'âge du bénéficiaire en perte d'autonomie ;
- le droit à une allocation forfaitaire autonomie (AFA) pour les personnes de plus de 65 ans en perte d'autonomie aux revenus les plus faibles, quel que soit le lieu de résidence (maison de repos ou domicile).

Cotisations.

Toute personne habitant en Wallonie sera d'office affiliée au service « assurance autonomie » de son organisme assureur. Le paiement d'une cotisation sera obligatoire à partir de l'année où la personne atteint l'âge de 26 ans. Le montant s'élève à 36 euros annuels (18 euros pour les personnes bénéficiant de l'intervention majorée – BIM ou OMNIO). Par ailleurs, les personnes n'ayant pas atteint l'âge de 26 ans ne paieront pas la cotisation mais auront droit au bénéfice de l'assurance autonomie (en tant que personne à charge). La perception des cotisations sera effectuée par les organismes assureurs à partir de 2020.



Conditions d'accès.

- Être en état de dépendance, irréversible ou temporaire.
- Être en ordre de cotisations auprès du service « assurance autonomie » de son organisme assureur.
- Au moment de la prise en charge, résider en Région wallonne depuis au moins 3 ans sans interruption.

À Bruxelles.

Depuis le 1er juillet 2014, pour les Bruxellois, l'APA relève de la compétence de la Commission communautaire commune. Néanmoins, l'allocation est toujours gérée par le SPF Sécurité sociale, DG Personnes handicapées.

Pour toute information : www.handicap.fgov.be.

Du nouveau en Wallonie.

1. La gestion de la fourniture minimale d'électricité confiée aux CPAS.

En Wallonie, lorsqu'on a du mal à payer ses factures d'électricité, on a la possibilité de s'équiper d'un compteur à budget. Un peu comme pour les GSM, le compteur fonctionne grâce à une carte prépayée à recharger à sa guise. Le consommateur peut choisir librement cette méthode, mais dans la plupart des cas, il s'agit d'une contrainte imposée suite à un défaut de paiement.

Comment faire lorsqu'on n'a plus les moyens pour recharger



son compteur d'énergie ? Jusqu'à présent, si l'on avait un statut de « client protégé » (bénéficiaire du revenu d'intégration, d'une allocation handicapé ou d'une garantie de revenus aux personnes âgées par exemple), le courant électrique n'était pas coupé. Ce service, dénommé « fourniture minimale d'électricité », est assuré par le gestionnaire de réseau de distribution d'électricité automatiquement, et ce, pendant une période de six mois, le temps de régulariser sa situation... Depuis le 1er avril 2019, ce service n'est plus automatique. Un consommateur dans l'incapacité de recharger sa carte prépayée devra faire une demande au CPAS pour bénéficier de la fourniture minimale d'électricité.

2. Annulation de l'arrêté du Gouvernement wallon sur l'aide individuelle.

C'est une victoire importante pour les personnes handicapées résidant en Wallonie. Suite à un recours déposé par des associations de personnes handicapées, le Conseil d'État a annulé l'arrêté du Gouvernement wallon du 11 juin 2015 relatif à l'aide individuelle à l'intégration, qui est gérée par l'AViQ. Cet arrêté instaurait une contribution financière de 10 % pour l'ensemble de la population et de 2 % pour les bénéficiaires d'un statut BIM (Bénéficiaire de l'intervention majorée), ainsi que la suppression d'une série d'aides à l'intégration (monte-escaliers, téléphones et GSM à grandes touches, interphones/parlophones, taques de cuisson à induction, motorisation de porte de garage, adaptation du logement, lits médicalisés, etc.).



Le Conseil d'État a jugé qu'il y avait violation de l'article 23 de la Constitution, qui consacre notamment « le droit à la sécurité sociale, à la protection de la santé et à l'aide sociale, médicale et juridique ». Il a aussi mis en avant le respect du principe dit de « standstill » ou « effet-clicquet », qui « interdit aux autorités publiques de légiférer à rebours des droits garantis, et donc de diminuer le niveau de protection acquis »¹.

Concrètement, la contribution financière réclamée à la population est donc supprimée et les aides qui étaient passées à la trappe sont rétablies. Le jugement du Conseil d'État n'a cependant pas d'effet rétroactif. L'annulation prend cours le 21 mai 2019 et en attendant que le Gouvernement wallon revoie sa copie, toutes les demandes adressées à l'AViQ dans le cadre des aides individuelles à l'intégration seront analysées selon l'arrêté précédent, c'est-à-dire celui du 13 mars 2014.

EN DIRECT DU SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT.

Sessions de sensibilisation à Bruxelles.

Vous ne comprenez pas votre conjoint, enfant ou autre proche déficient visuel ? Vous ne parvenez pas à concevoir ce qu'il ou elle voit encore ou pas ? Vous ne savez pas comment l'aider ?

¹ Arrêt du Conseil d'État n° 243.760 du 20 février 2019, p. 18.



Qu'a-t-il exactement ? Comment le guider ? Qu'est-ce qui peut être mis en place ?... Si vous vous posez l'une de ces questions, ou si vous êtes un professionnel en contact avec des personnes aveugles ou malvoyantes, la Ligue Braille organise pour vous des sessions de sensibilisation. Vous y recevrez des conseils, des techniques et des informations pratiques sur la déficience visuelle.

La prochaine session de sensibilisation aura lieu le **mardi 3 septembre 2019 de 9h à 13h**, dans les locaux de la Ligue Braille, rue d'Angleterre 57, à 1060 Bruxelles.

N'hésitez pas à vous y inscrire par e-mail :

nadia.arnone@braille.be, ou par téléphone : 02 533 32 11.

En Wallonie, des sessions peuvent être organisées sur demande.

Ateliers de psychomotricité parents-enfants.

Les ateliers de psychomotricité parents-enfants ont lieu un jeudi par mois. Rendez-vous au siège social de la Ligue Braille.

L'atelier est réservé aux :

- enfants (6 mois à 5 ans) porteurs d'une déficience visuelle accompagnés d'un parent.
- parents et grands-parents porteurs d'un handicap visuel avec leur enfant ou petit-enfant (6 mois à 5 ans).

Information et inscription par email à julie.dahlem@braille.be ou par téléphone le lundi de 08 h 30 à 12 h 30 au 02 533 33 62.



EN DIRECT DU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE.

La prochaine rentrée du Centre de Formation Professionnelle (CFP) de la Ligue Braille aura lieu le lundi **26 août prochain**.

Le CFP propose :

- des formations de base (Français, calcul et braille) d'une durée de 6 mois ;
- des formations qualifiantes d'employé·e administratif·ve et d'agent d'accueil, soit 3 modules de 6 mois + stage en entreprise.

Conditions d'accès :

- être âgé·e de plus de 18 ans et à la recherche d'un emploi ;
- être inscrit·e chez Actiris ou au Forem ;
- avoir une déficience visuelle d'au moins 30 %.

Si les inscriptions à cette prochaine rentrée sont déjà clôturées pour les demandeurs d'emploi inscrits au Forem, ceux inscrits à Actiris peuvent le faire jusqu'en juillet. Si vous êtes intéressé·e, contactez-nous pour plus d'infos au 02 533 33 89.

Rentrée suivante en février 2020. Plus d'infos dans notre prochain numéro.



EN DIRECT DU SERVICE CULTUREL.

À LA BIBLIOTHÈQUE.

Plus d'infos au 02 533 32 40 ou bib@braille.be.

Consultez et téléchargez vos livres préférés sur
<http://bibliotheque.braille.be>.

TOP 5 DES LIVRES AUDIO.

1. Ouragan, de Danielle Steel (livre n° 31140).

Alors que l'ouragan Ophelia menace New-York, Peter et Ben, deux étudiants en colocation, trépignent d'impatience à l'idée du spectacle et s'installent confortablement chez eux pour assister au phénomène.

2. Au petit bonheur la chance, d'Aurélie Valognes (livre n° 30580). 1968. Jean a six ans quand il est confié à sa grand-mère. Pour l'été. Pour toujours. Il n'a pas prévu ça. Elle non plus. Mémé Lucette et Jean vont s'approprier en attendant le retour de la mère du petit garçon.

3. Une fille comme elle, de Marc Levy (livre n° 30659).

À New-York, sur la 5e avenue, s'élève un petit immeuble pas tout à fait comme les autres... Ses habitants sont très attachés à leur liftier, Deepak, chargé de faire fonctionner l'ascenseur mécanique, une véritable antiquité.



4. À la lumière du petit matin, d'Agnès Martin-Lugand (livre n° 30609). À l'approche de la quarantaine, Hortense se partage entre son métier de professeur de danse et sa liaison avec un homme marié. Elle se dit heureuse, pourtant elle devient spectatrice de sa vie et est peu à peu gagnée par un indicible vague à l'âme qu'elle refuse d'affronter.

5. Écorces vives, d'Alexandre Lenot (livre n° 31249).

Un homme venu de loin incendie la ferme dans laquelle il espérait un jour voir jouer ses enfants, puis disparaît dans les bois. La rumeur trouble bientôt l'hiver : un rôdeur hante les lieux et mettrait en péril l'ordre ancien du pays. Prix Première 2019 lu par une équipe motivée de la radio « La Première ».

REVUE POUR LA JEUNESSE « TAPAGE ».

Le nouveau numéro de votre magazine sonore est disponible dès à présent ! Restez à la page et découvrez de nouveaux articles dans ce numéro 66, parmi lesquels des actualités belges et internationales, une présentation du roman « Un détective très très très spécial » écrit par Romain Puértolas, ainsi qu'un gros plan sur le roman policier, un dossier sur les géants, une nouvelle recette de cuisine et la découverte du conte à l'humour décalé « Le livre où la poule meurt à la fin » de Valérie Boivin.

LE CLUB DE LECTURE.

Les rendez-vous du club de lecture passent et ne se ressemblent pas ! D'autres thématiques sont à l'honneur.



Venez partager entre amateurs ou passionnés de lecture vos avis littéraires. Le tout dans un cadre convivial et chaleureux autour d'un bon café.

Pas d'idées de lecture à partager ? N'hésitez pas à demander conseil aux bibliothécaires ! Les dates et thèmes sont à découvrir dans l'agenda.

LES RENCARTS DE LA BIBLIOTHÈQUE.

« **Renc'arbres** ».

Vu le succès des éditions précédentes, nous retournons à la rencontre d'arbres remarquables dans les parcs Bruxellois. Toujours en collaboration avec l'asbl Wood Wide Web, nous vous proposons une découverte arboricole tout en profitant d'un bon bol de nature et de littérature. Retrouvez les dates et les parcs visités dans l'agenda.

LE CINÉ-CLUB BRAILLE.

Pendant les vacances scolaires, le Ciné-Club prend ses quartiers d'été et vous propose des séances familiales. N'hésitez pas à venir avec vos enfants ou petits-enfants pour partager un moment convivial accompagné de popcorn ! Les dates et les titres des films se trouvent dans l'agenda.



LES LANGUES À LA BIBLIOTHÈQUE.

Après les vacances scolaires, remettez-vous à parler une autre langue ! La bibliothèque propose des tables de conversation pour entraîner vos capacités linguistiques en anglais. Elle organise également aussi des tables de conversations en français pour les primo-arrivants. Les dates des activités se trouvent dans l'agenda.

À LA LUDOTHÈQUE.

Voici une petite présentation des jeux fraîchement rentrés sur les étagères de la Ludothèque.

Dans le jeu du **Loup-Garou pour une nuit** (n° M19006), vous incarnerez un loup ou un personnage du village, seulement pour une nuit ! Vous devrez alors, soit protéger vos congénères, soit protéger votre village. Dans le deux cas, le bluff sera votre meilleur arme.

Travaillez votre mémoire tout en vous amusant avec **Le Labyrinthe magique** (n° M18018). Les jeunes magiciens doivent passer le test de leur maître en collectant les objets qui se trouvent dans un labyrinthe. Ne vous laissez pas avoir par l'apparence de celui-ci car les murs invisibles vous causeront beaucoup de soucis.

Pour les joueurs les plus jeunes, faites un voyage dans le



temps et atterrissez à l'ère des dinosaures. Avec la boîte de 50 jouets de **Dinosaures** (n° M19016), vous pourrez mettre en scène plein d'aventures incroyables. Ainsi vous vous familiariserez avec ces animaux d'un autre temps.

Enfin pour les adeptes des jeux de langues, **Toutilix access** (n° M19034) vous satisfera avec ses multitudes de variantes. Choisissez un règle de jeu et utilisez les cartes adéquates. Travailler son langage n'a jamais été aussi amusant !

D'autres envies ludiques ? N'hésitez pas à demander la nouvelle liste complète des jeux au 02 533 32 40 ou par e-mail : bib@braille.be.

La Ludothèque de la Ligue Braille bénéficie de l'aide du Service public francophone bruxellois (Commission communautaire française).



EN DIRECT DU SERVICE LOISIRS.

Pour toutes les activités, l'inscription est obligatoire.

Le nombre de places étant limité, ne tardez pas à vous inscrire !
Inscription par téléphone au 02 533 32 84 ou par e-mail :
loisirs@braille.be.

Sauf mention contraire, les activités sont accessibles gratuitement.

Plus d'infos ? Consultez notre site web, rubrique Agenda.

AGENDA BRUXELLES.

LIGUE BRAILLE : rue d'Angleterre, 57 – 1060 St-Gilles.

Lundi 1er juillet 2019, de 13h30 à 16h30 : Renc'arbres. Parc du mois : Balade contée dans le parc de Wolvendael à la rencontre d'un tulipier.

Mercredi 17 juillet 2019, à 14h (fin prévue vers 16h) : Ciné Braille « spécial Familles ». « La belle et la bête » (2014), film fantastique franco-allemand écrit et réalisé par Christophe Gans, avec Vincent Cassel, Léa Seydoux et André Dussollier. France, 1810. Monsieur de Beaufremont, un riche armateur, se retrouve ruiné après la perte de son commerce. Perdu dans une tempête de neige lors d'un éprouvant voyage, le marchand se réfugie dans un château fantastique. Ayant cueilli une rose rouge pour sa fille Belle, il est condamné à mort par le maître des lieux, la Bête...



Mercredi 24 juillet 2019, de 14h à 16h : Club de lecture.
Thème du mois : La tête dans les étoiles. À l'occasion du cinquantième anniversaire du premier pas de l'homme sur la Lune, partageons nos lectures étoilées.

Lundi 5 août 2019, de 13h30 à 16h30 : Renc'arbres. Parc du mois : Balade contée dans le parc Josaphat à la rencontre d'un séquoia.

Mercredi 21 août 2019, à 14h (fin prévue vers 16h) : Ciné Braille « spécial Familles ». «Robinson Crusoé » (2016), film d'animation franco-belge réalisé par Vincent Kesteloot et Ben Stassen. Coincé sur une île exotique miniature avec tous ses amis à poils et à plumes, le perroquet Mardi n'a qu'un seul rêve : découvrir le monde. À l'issue d'une tempête, la petite bande découvre une étrange créature échouée sur la plage : Robinson Crusoé.

Mercredi 28 août 2019, de 14h à 16h : Club de lecture.
Thème du mois : Le roman social. Partageons nos lectures abordant différents thèmes de société.

Lundi 2 septembre 2019, de 13h30 à 16h30 : Renc'arbres.
Parc du mois : Balade contée au parc Jacques Brel à la rencontre du chêne Joséphine, le doyen des chênes bruxellois !

Mardi 3 septembre 2019, de 10h à 12h : Club numérique.

Jeudi 5 septembre 2019, de 10h à 11h30 : Table de conversation en anglais.



Jeudi 5 septembre 2019, de 10h à 13h : Table de conversation en français langue étrangère.

Jeudi 5 septembre 2019, de 14h à 16h : Animation culturelle. Stan Pollet, chanson française. De Trenet à Souchon en passant par Joe Dassin, Michel Fugain et Jacques Brel, Stan, accompagné de sa fidèle guitare, nous emmène dans une grande balade musicale avec humour et tendresse ; alternant voix de velours et énergie fantaisiste.

Mardi 10 septembre 2019, de 10h à 16h : Club Braille.

Mercredi 11 septembre 2019, de 14h à 16h : Animation culturelle. Chanson française : Véronique Willemaers, en duo avec un guitariste, proposera un voyage musical en compagnie de Brel, Barbara, Brassens, Ferré et bien d'autres...

Jeudi 12 septembre 2019, de 10h à 11h30 : Table de conversation en anglais.

Jeudi 12 septembre 2019, de 10h à 13h : Table de conversation en français langue étrangère.

Mardi 17 septembre 2019, de 10h à 12h : Club numérique.

Mercredi 18 septembre 2019, à 10h30 (fin prévue vers 14h) : Ciné Braille. « Henri » (2013), film belge réalisé par Yolande Moreau, avec Pippo Delbono et Miss Ming. La rencontre de deux êtres en marge, de deux solitudes. Celle d'Henri, la



cinquantaine, un homme éteint et résigné. Et celle de Rosette, déficiente mentale légère qui rêve d'amour et de normalité.

Jeudi 19 septembre 2019, de 10h à 11h30 : Table de conversation en anglais.

Jeudi 19 septembre 2019, de 10h à 13h : Table de conversation en français langue étrangère.

Jeudi 19 septembre 2019, de 14h à 16h : Animation culturelle. Harissa : spectacle de contes par Ahmed Hafiz. Entre contes traditionnels et histoires de tous les jours, Ahmed Hafiz nous fait revivre, avec drôlerie et émotion, le Tunis de son enfance. Des histoires d'aujourd'hui et des contes du passé nous plongent dans l'atmosphère colorée de Tunis ! Des histoires surprenantes, drôles, déroutantes, émouvantes...

Mardi 24 septembre 2019, de 10h à 16h : Atelier dentelle aux fuseaux.

Mercredi 25 septembre 2019, de 14h à 16h : Club de lecture. Thème du mois : Vert dans le titre. En cette fin d'été, partageons une lecture dont le titre aborde la couleur verte ou ses nuances.

Jeudi 26 septembre 2019, de 9h30 à 12h30 : Atelier artistique : réalisation de vases à base de bouteilles en verre et de peinture, ainsi que son bouquet de fleur en papier crépon. PAF : 7 euros.



Jeudi 26 septembre 2019, de 10h à 11h30 : Table de conversation en anglais.

Jeudi 26 septembre 2019, de 10h à 13h : Table de conversation en français langue étrangère.

Vendredi 27 septembre 2019, de 10h à 14h : Atelier culinaire. « La Bonne Fourchette » vous donne rendez-vous pour une nouvelle recette bien de chez vous. PAF : 7 euros.

EN WALLONIE.

À ATH : Rue de la Station, 41.

Lundi 16 septembre 2019, de 10h à 16h : Club Braille.

Lundi 23 septembre 2019 : Excursion.

À CHARLEROI : Boulevard Tirou, 12.

Vendredi 6 septembre 2019, de 10h à 16h : Club Braille (groupe 1).

Mardi 17 septembre 2019, de 10h à 16h : Club Braille (groupe 2).

Mercredi 18 septembre 2019 : Excursion.

À JAMBES : Rue de la Croix-Rouge, 31.



Mardi 3 septembre 2019, de 10h à 16h : Club Braille (groupe 1).

Jeudi 19 septembre 2019, de 10h à 16h : Club Braille (groupe 2).

Mardi 24 septembre 2019 : Excursion. Nous irons à la découverte de l’Africa Museum de Tervuren. Venez découvrir ce musée totalement rénové consacré au passé et au présent des sociétés et de leur environnement naturel en Afrique centrale pour une meilleure compréhension de cette partie du monde. PAF : 15 euros.

À LIBRAMONT : Avenue de Bouillon, 16A.

Mardi 3 septembre 2019, de 10h à 16h : Club Braille.

Mardi 24 septembre 2019, de 10h à 16h : Club Braille.

Lundi 30 septembre 2019, de 10h à 16h : Excursion. À la découverte du Parc naturel Haute-Sûre Forêt d’Anlier à Martelange. Venez visiter la Maison du Parc naturel qui invite à découvrir la région et ses attraits patrimoniaux, explorez le labyrinthe végétal et baladez-vous lors d’une (toute) petite promenade guidée dans la réserve ! Nous en profiterons aussi bien sûr pour stimuler nos papilles dans un bon restaurant ! PAF : 25 euros.

À LIÈGE : Rue des Guillemins, 63.

Vendredi 6 septembre 2019 : Excursion. Une journée à la petite ferme de Roloux. Venez renouer des liens avec la nature et passer une journée en harmonie avec elle. Préparer



du pain cuit au feu de bois, nourrir les animaux, faire une petite balade accompagné d'un cheval et bien d'autres choses vous y attendent ! PAF : 7 euros.

Jeudi 12 septembre 2019, de 13h30 à 16h30 : Atelier dentelle aux fuseaux.

Vendredi 20 septembre 2019 : Club Braille.

Jeudi 26 septembre 2019, de 13h30 à 16h30 : Atelier dentelle aux fuseaux.

OCTOBRE : ESCAPADE EN CHAMPAGNE.

Du mercredi 2 octobre au vendredi 4 octobre 2019, nous nous rendrons en Champagne. Un voyage de trois jours avec deux nuits dans un bel hôtel au cœur de cette magnifique région. Une visite à Reims et à Épernay est déjà au programme, incluant la maison de champagne Mercier. Ce voyage vous laissera le temps de profiter gratuitement des facilités de l'hôtel : piscine couverte, sauna, fitness... Plus de détails suivront bientôt dans l'invitation qui sera envoyée.

ACTIVITÉS POUR LA JEUNESSE.

Pour les inscriptions et modalités pratiques, merci de contacter le Service loisirs au 02 533 32 84 ou via loisirs@braille.be.



À LA LIGUE BRAILLE : Rue d'Angleterre, 57 – 1060 Bruxelles.

Mercredi 17 juillet 2019, à 14h (fin prévue vers 16h) : Ciné Braille « spécial Familles ». « La belle et la bête » (2014), film fantastique franco-allemand écrit et réalisé par Christophe Gans, avec Vincent Cassel, Léa Seydoux et André Dussollier. France, 1810. Monsieur de Beaufremont, un riche armateur, se retrouve ruiné après la perte de son commerce. Perdu dans une tempête de neige lors d'un éprouvant voyage, le marchand se réfugie dans un château fantastique. Ayant cueilli une rose rouge pour sa fille Belle, il est condamné à mort par le maître des lieux, la Bête...

Du lundi 22 juillet 2019 au vendredi 26 juillet 2019 : stage sportif pour les 6-12 ans. Fun, découverte et dépassement de soi au programme de ce stage sportif. Torball, running, escalade, rollers : les 6-12 ans vont bien se dépenser en notre compagnie !

Mercredi 21 août 2019, à 14h (fin prévue vers 16h) : Ciné Braille « spécial Familles ». « Robinson Crusoé » (2016), film d'animation franco-belge réalisé par Vincent Kesteloot et Ben Stassen. Coincé sur une île exotique miniature avec tous ses amis à poils et à plumes, le perroquet Mardi n'a qu'un seul rêve : découvrir le monde. À l'issue d'une tempête, la petite bande découvre une étrange créature échouée sur la plage : Robinson Crusoé.

EN INTERNAT : Ferme Fagotin, Route de l'Amblève, 56 – 4987 Stoumont.



Du lundi 5 août 2019 au vendredi 9 août 2019 : Séjour à la ferme pour les 6-12 ans. « Le Fagotin » est une ferme pédagogique située à Stoumont, en province de Liège. Au travers de jeux sensoriels, les enfants pourront découvrir les habitudes et soins des animaux de la ferme. Au programme : soins et traite des animaux, travail de la laine, balades à dos d'âne, jeux sensoriels, jardinage et atelier culinaire. PAF : 20 euros.

Du lundi 5 août 2019 au vendredi 9 août 2019 : Séjour nature pour les 13-16 ans. Trois jours au cœur de la vallée de l'Amblève spécialement pour les adolescents ! Les journées seront rythmées par des sorties en plein air encadrées par un guide nature et la pratique de sports divers (kayak, escalade, parcours Aventure, etc.). Nouveauté cette année : nous logerons également une nuit sous tente ! PAF : 20 euros.



Mission n° 2 : Représentation et interpellations.

La Ligue Braille défend les droits et les intérêts des personnes handicapées visuelles auprès des différents niveaux de pouvoir :

- La Ligue Braille assure une présence active au sein de 29 instances consultatives et de décision.
- En Flandre, un projet de conseil consultatif flamand a enfin vu le jour, qui doit se concrétiser d'ici fin 2020. La Ligue Braille y accorde beaucoup d'importance et participe activement au groupe de pilotage de ce projet.
- La Ligue Braille est membre de la « braille-autoriteit », qui réunit des organisations sans but lucratif de Flandre et des Pays-Bas en vue de fixer des normes largement acceptées pour le braille dans l'ensemble du domaine linguistique néerlandais.
- Au niveau européen, la Ligue Braille a soutenu les actions de l'European Blind Union concernant les personnes aveugles et malvoyantes, dont une sensibilisation des parlementaires européens au sujet de la directive sur l'accessibilité.
- En Belgique, les seniors qui deviennent aveugles ou malvoyants après 65 ans ne reçoivent toujours pas d'aides financières pour l'acquisition de certaines aides techniques (vidéo-loupe, téléphone adapté, lecteur de CD Daisy, etc.). Pour chercher des solutions à cette situation injuste, la Ligue Braille poursuit ses démarches auprès des ministres compétents.
- Avec d'autres associations, la Ligue Braille a interpellé les ministres de tutelle pour que les personnes handicapées soient représentées dans le nouvel organisme d'intérêt public (OIP) Iriscare en Région bruxelloise. La Ligue Braille a également interpellé le ministre et les parlementaires wallons quant à l'assurance autonomie. La Ligue Braille est très attentive à ce que les aides financières octroyées aux personnes handicapées âgées soient maintenues.
- En vue des élections communales d'octobre 2018, la Ligue Braille a transmis son mémorandum au monde politique. Le texte comporte de nombreuses recommandations pour faire de chaque commune un lieu de vie plus inclusif pour les personnes ayant un handicap visuel.



Mission n° 3: Informer et sensibiliser.

Pour diffuser les informations relatives au handicap visuel aux personnes aveugles et malvoyantes ainsi qu'au grand public, la Ligue Braille utilise différents canaux : site internet, réseaux sociaux, périodique trimestriel « La Canne Blanche », newsletters...

Pour sensibiliser le public au handicap visuel, la Ligue Braille organise des visites guidées du siège de l'association et du Musée Braille, pour les écoles, associations et autres groupes de personnes intéressées. Ces visites permettent de mieux comprendre le monde du handicap visuel et de découvrir la grande diversité des services offerts par notre association.

1 852

personnes ont pris part aux visites organisées au siège de l'association et au Musée Braille.



La Ligue Braille est également présente lors d'événements comme la Fête nationale, la Foire du Livre, les 20 km de Bruxelles, la Fête de l'Iris, Autonomie à Namur, Health & Care à Gand, Low Vision Beurs à Hasselt, Autovrij à Louvain, etc.

Le Musée Braille permet de mieux comprendre les outils utilisés par les personnes aveugles et malvoyantes à travers le temps.



Mission n° 4 : Soutenir la recherche ophtalmologique.

La Fondation pour les aveugles, fondation d'utilité publique de la Ligue Braille, poursuit son soutien à la recherche ophtalmologique, par l'intermédiaire du Fonds pour la Recherche en Ophtalmologie (FRO).

La Fondation s'appuie sur un Comité scientifique composé des professeurs responsables de 9 centres ophtalmologiques universitaires du pays, sous la présidence du Prof. Jean-Jacques De Laey. En 2018, suite à la réorganisation de l'aide apportée par le FRO, des fonds ont été réunis pour soutenir à partir de 2019 non seulement des projets de recherche fondamentale, mais aussi des projets d'études cliniques.

Le saviez-vous ?

La Ligue Braille est financée à **85 %** par la générosité du public. Seuls 15 % de nos besoins sont couverts par des subsides.

Ces différentes missions n'auraient pu être remplies sans les efforts de nos 134 collaborateurs et 597 volontaires, le soutien de très nombreux donateurs et souscripteurs de notre Tombola, ainsi que les contributions de plusieurs entreprises et pouvoirs subsidants. Un grand merci à tous !



EBU : DIRECTIVES DE LISIBILITÉ DES DOCUMENTS.

L'EBU (European Blind Union) a établi des directives de lisibilité des documents écrits. L'objectif est de rendre l'information également accessible aux personnes dont la vision est réduite. L'accès à l'information, aux biens et aux services, ainsi qu'un environnement physique sûr et accessible sont un préalable à une société inclusive et sans barrières.

Des textes accessibles bénéficient à la fois aux personnes malvoyantes et au grand public. C'est une belle application des principes du « design inclusif » (aussi appelé « design universel »), qui contribue à promouvoir une société plus accessible et plus inclusive.

Les directives donnent les principes de base et des exemples de bonnes pratiques qui sont facilement applicables à tous les supports de communication imprimés et numériques.

- Composez les textes avec le plus grand contraste possible.
- Le texte imprimé et numérique est plus lisible en noir et blanc. Utilisez toujours la couleur la plus contrastée possible par rapport à l'arrière-plan.
- Choisissez des polices standard avec des caractères majuscules et minuscules facilement reconnaissables. Arial est un bon choix.
- Gardez le texte dans une grande taille de caractères, de préférence Arial 14, 16 ou 18.
- Utilisez une police en gras pour les titres ou pour accentuer une information. Évitez l'italique.



- Choisissez des polices avec un degré moyen de gras. Évitez les polices légères dont les traits sont très fins ou celles qui combinent traits fins et épais.
- Utilisez une police aux lettres monospacées. Cela signifie que chaque lettre d'un mot est séparée par le même petit espace, tandis qu'un espace plus important sépare les mots.
- L'interlignage, ou espace entre les lignes, doit se situer entre 25 et 30 % de la taille de la police (habituellement 1.1 à 1.5) afin de faciliter le mouvement des yeux d'une ligne à l'autre.
- Dans la mesure du possible, utilisez l'alignement du texte à gauche. Ceci est fortement recommandé car cela facilite la lecture.
- Utilisez de larges marges.
- Assurez-vous que les titres soient visibles et aisément identifiables.
- Assurez-vous que la numérotation des pages soit visible et bien placée.
- Évitez de placer du texte sur une illustration.





TROTTINETTES ELECTRIQUES : ATTENTION DANGER.

Comme chaque année, la Semaine de la Mobilité se tiendra en septembre. C'est déjà l'occasion de faire le point sur un phénomène relativement nouveau lié à la toujours plus grande offre de mobilité alternative : les trottinettes électriques partagées, surtout présentes à Bruxelles et de manière plus confidentielle dans d'autres grandes villes belges.

Ce moyen de transport écologique, simple d'accès et d'utilisation, est en plein essor. Le principe est enfantin : tout d'abord, des entreprises privées mettent à disposition des dizaines, voire des centaines de trottinettes sur la voie publique, placées à des endroits stratégiques et fréquentés. Ensuite, grâce à une application smartphone, n'importe quelle personne peut « déverrouiller » électroniquement une trottinette choisie au hasard, l'enfourcher et parcourir autant de kilomètres (payants) que peut le permettre la batterie de l'engin.



Une fois son parcours effectué, l'utilisateur peut laisser la trottinette n'importe où sur la voie publique, pour autant que ce soit fait de manière responsable. Hélas, quelques inciviques ne respectent pas cette consigne et il n'est pas rare de voir

des trottinettes véritablement bloquer le trottoir et empêcher le passage. Si déjà



des personnes sans handicap doivent faire l'effort d'éviter et de contourner une trottinette mal garée, il devient assez aisé de comprendre que pour une personne aveugle ou malvoyante, cela se transforme en parcours du combattant !

Nous tenons à le rappeler : la mobilité est une composante essentielle de la qualité de vie. Une enquête menée en 2013 par la Ligue Braille (et toujours d'actualité) auprès de ses membres a démontré que 76 % des personnes se déplacent à l'extérieur de leur domicile chaque jour ou presque. Un autre enseignement qui en découle est que 71 % des sondés bruxellois ne se sentent pas en sécurité sur la voie publique ! L'une des raisons évoquées concerne les véhicules mal garés.

La position de la Ligue Braille concernant les trottinettes partagées est claire : bien que nous nous réjouissons de l'élargissement de l'offre d'une mobilité alternative, écologique et moderne permettant de désengorger le trafic et de réduire la pollution, nous restons très attentifs quant au comportement parfois incivique des usagers et surtout, dangereux pour les personnes déficientes visuelles. Tout doit être mis en œuvre pour sensibiliser le public à adopter un comportement responsable et respectueux, et de penser à ceux qui ne voient mal ou pas les obstacles. Nous interpellons également, si nécessaire, les pouvoirs publics pour que soit créée une véritable réglementation concernant le parking des trottinettes partagées.





L'EUROPE TRAVAILLE À PLUS D'ACCESSIBILITÉ.

L'Acte européen sur l'accessibilité a pour objectif de rendre le plus grand nombre possible de produits et de services accessibles aux personnes handicapées.

Comme le prévoit cette nouvelle législation, plusieurs catégories de produits et services doivent à l'avenir répondre aux mêmes exigences dans l'ensemble de l'Union. Cela comprend les ordinateurs, les téléphones, l'accès aux services de médias audiovisuels, les guichets automatiques, les services bancaires, les transports, les livres électroniques et les boutiques en ligne.

Quels sont les avantages pour les personnes porteuses d'un handicap ? Nous pensons, par exemple, à des produits et services plus accessibles sur le marché et, parmi ceux-ci, proposés à des prix plus compétitifs.

Le 8 novembre 2018, le Parlement européen et le Conseil sont parvenus à un accord provisoire sur la proposition de la Commission relative à une loi européenne sur l'accessibilité. La séance plénière du Parlement européen a approuvé le texte le 13 mars, et le Conseil de l'UE a à son tour approuvé le texte le 9 avril, ce qui a conduit à son adoption formelle.

Et maintenant ?

Cette nouvelle directive européenne définit pour la première fois un ensemble complet d'exigences minimales permettant à toutes les entreprises de rendre une gamme de produits et services accessibles aux personnes handicapées, ce qui devrait guider les marchés publics.



Les pays de l'UE ont trois ans pour transposer la plupart de ces dispositions dans leur législation nationale. En parallèle, la Commission européenne précisera les exigences en matière d'accessibilité et élaborera des normes pour faciliter sa mise en œuvre.

La European Blind Union (EBU) guidera ce travail crucial visant à promouvoir les intérêts des consommateurs aveugles et malvoyants. Au niveau national, le Belgian Disability Forum (BDF) déploie les efforts nécessaires pour atteindre cet objectif, tout comme le Conseil Supérieur National des Personnes Handicapées (CSNPH). La Ligue Braille est membre de ces trois organisations.

MÉMEMORANDUM : POUR UNE SOCIÉTÉ PLUS INCLUSIVE ET RESPECTUEUSE DES PERSONNES AVEUGLES ET MALVOYANTES.

Le 26 mai dernier, nous nous sommes rendus aux urnes pour les élections régionales, fédérales et européennes. En vue d'interpeller les responsables politiques qui mettront en place de nouveaux exécutifs dans notre pays, la Ligue Braille leur a remis un mémorandum rappelant ses priorités pour répondre aux besoins majeurs des personnes aveugles et malvoyantes.

Les 53 recommandations précises énoncées dans notre mémorandum s'inscrivent dans le cadre plus général de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, qui vise à leur assurer la pleine et égale jouissance de tous les droits humains et libertés fondamentales.



Les recommandations touchent des domaines essentiels : financement et développement du secteur du handicap, allocations, accessibilité et mobilité, scolarité et formation, emploi. La Ligue Braille invite les responsables des nouveaux gouvernements à les intégrer dans des politiques inclusives et ambitieuses, auxquelles aspirent les personnes aveugles et malvoyantes. Afin que celles-ci puissent réaliser pleinement leur potentiel et participer à la vie sociale.

Vous voulez en savoir plus ? L'intégralité du Mémorandum est disponible sur notre site www.braille.be. Vous pouvez aussi en demander une copie en téléphonant au 02 533 32 11.





LA LIGUE BRAILLE PRÈS DE CHEZ VOUS.

Durant toute l'année, la Ligue Braille organise des événements et participe à divers salons. Elle y présente ses services gratuits pour les personnes aveugles et malvoyantes, et sensibilise le public au handicap visuel.

YES WE CARE!

Le 18 mars, nous avons participé à une journée de sensibilisation destinée aux étudiants en médecine de l'ULB, au campus du Solbosch. Entre autres choses, nous étions présents avec un parcours de mobilité, une initiation au braille et quelques aides techniques du BrailleShop ont été présentées.

HoruSport.

Le 24 avril, jeunes et moins jeunes ont pu se divertir au Stade Roi Baudouin lors de notre toute première journée découverte des sports adaptés à la déficience visuelle. Cinq sports étaient proposés : judo, goalball, cécifoot, athlétisme et vélo tandem. Ne manquez pas de regarder le petit film sur notre page Facebook !



Photo de groupe des participants de HoruSport.



Fête de l'Iris.

Le 5 mai, c'était la fête de la Région de Bruxelles-Capitale, qui fêtait son 30e anniversaire. Sur notre stand, vous pouviez participer à diverses activités pour en apprendre davantage sur le handicap visuel.



Fête de l'Iris.

Salon de la Formation.

Le 14 mai, Bruxelles Formation a invité ses partenaires à participer au Salon de la Formation. Notre Service emploi francophone était là pour expliquer les services offerts par la Ligue Braille.

20 km de Bruxelles.

Le 19 mai, plus de 350 coureurs aux couleurs de la Ligue Braille ont pris le départ des 20 km de Bruxelles. Cette année, les Special Olympics avaient délégué un ambassadeur pour soutenir la Ligue Braille.



« L'autonomie au fond de ta poche ».

Le 22 mai, nous avons organisé, avec d'autres associations, la journée de sensibilisation « L'autonomie au fond de ta poche » consacrée aux nouvelles technologies tactiles pour la vie quotidienne des personnes ayant une déficience visuelle. Smartphone en main, les professionnels ont suivi un parcours de mise en situation.

Exposition « Au-delà de la Grande Guerre, 1918-1928 ».

Après la Première Guerre mondiale, en Belgique comme dans de nombreux autres pays, la société se reconstruit, panse ses blessures... et redécouvre le plaisir de vivre. Ce sont les « Années folles » !

Ne manquez pas cette exposition qui approfondit plusieurs thèmes majeurs tels que l'offensive finale, la libération, la période d'après-guerre, les révolutions géopolitiques mais aussi la reconstruction économique, le processus de deuil et la mémoire, les changements sociopolitiques et socioculturels. L'exposition montre des pièces exceptionnelles provenant des collections du Musée royal de l'armée, de musées nationaux et internationaux et... de la Ligue Braille.



Jusqu'au 22 septembre 2019
au Musée royal de l'armée
et d'histoire militaire,
Parc du Cinquantenaire, 3,
à 1000 Bruxelles.

Plus d'info : tél. 02 737 78 33
site internet www.klm-mra.be.



LE COIN DES VOLONTAIRES. 597 VOLONTAIRES A LA UNE.

Le large éventail de services et d'activités proposé aux personnes ayant un handicap visuel n'est possible que grâce à l'aide d'un réseau étendu de personnes généreuses. Certaines font un don, d'autres participent à la tombola annuelle ou font un legs. Mais tout aussi précieux sont ceux et celles qui offrent une partie de leur temps et de leur talent : les volontaires de la Ligue Braille !

Saviez-vous qu'au 31 décembre 2018, la Ligue Braille comptait 597 volontaires ? Chacune à sa façon apportant sa pierre à l'édifice. De nombreux amateurs de littérature enregistrent les livres audio, chez eux ou en studio à la Ligue Braille ; d'autres partagent leur créativité avec nos membres dans les Clubs Braille ; d'autres encore -- pour qui l'ordinateur n'a plus de secrets -- aident dans les tâches administratives. Sans oublier ceux et celles qui nous aident à sensibiliser le grand public au handicap visuel.





Jeunes et moins jeunes bienvenus.

A notre grande joie, nous avons constaté qu'à peu près toutes les catégories d'âge trouvent le chemin vers la Ligue Braille. Sans surprise, les jeunes retraités constituent le groupe le mieux représenté. Il est en effet plus facile de s'engager quand on dispose de temps libre.

Le projet « Je lis pour toi », qui propose d'enregistrer des livres audio de chez soi, a permis à un grand groupe de volontaires entre 18 et 55 ans de combiner volontariat et activités journalières.

« Qui n'avance pas recule » n'est certainement pas d'actualité pour nos octogénaires énergiques ! En 2018, ils étaient une quinzaine à être très actifs.

Girl power !

Selon une étude conduite par la Fondation Roi Baudouin il y a quelques années, le volontariat montre une quasi parité homme/femme, les hommes étant légèrement plus nombreux. Contrairement à ces statistiques, les volontaires masculins à la Ligue Braille ne représentent que 28 %. La Ligue Braille serait-elle donc sexiste ? Loin s'en faut ! Cette même étude pointait que les hommes étaient davantage actifs dans le secteur du sport.

« Nos » hommes excellent dans de nombreux domaines : d'homme-orchestre créatif au prodige administratif en passant par le mordu de littérature...





Constatations et détails amusants.

Saviez-vous que :

- Le prénom le plus usité chez nos bénévoles est « Anne » (dans toutes ses formes et variantes : An, Anne, Anna, Annie...).
- Le signe astrologique en tête de liste est le sagittaire.
- Le bénévole le plus âgé a 92 ans !
- Une de nos femmes bénévoles a été sélectionnée, dans sa ville, pour le titre de « Bénévole de l'Année ». En ce qui nous concerne, elle l'aurait amplement mérité !
- Bon nombre de nos bénévoles ont la bosse des langues : certains ont une bonne connaissance du grec, de l'italien, de l'espagnol... D'autres parlent même un peu japonais.

597 fois merci de tout cœur !



APPEL

Chapeau bas !

Nous rendons ici hommage à l'imposante équipe de volontaires enthousiastes qui nous a accompagné en 2018. Qu'ils soient remerciés chacun individuellement pour leur dévouement.

Mais nous voulons également leur donner un visage ! C'est pourquoi nous avons créé le « **Mur des volontaires** » – couloir au 1er étage du siège bruxellois de la Ligue Braille, reliant les bâtiments de la rue d'Angleterre et de la rue de Hollande. Nous voulons relever le défi d'y accrocher la photo de chaque volontaire avec mention de son nom et de son domicile.

Pour ce faire, nous leur avons récemment envoyé une invitation à nous confier une photo. Si vous, cher lecteur, êtes aussi volontaire à la Ligue Braille et si vous ne l'avez déjà fait, envoyez-nous sans plus attendre le matériel nécessaire. Par courriel à amina.sghir.mohand@braille.be ou par poste (Ligue Braille, Service Volontariat, rue d'Angleterre 57 à 1060 Bruxelles). Si vous souhaitez récupérer l'original, nous scannerons la photo et la renverrons par poste.

Nous nous réjouissons de recevoir vos chouettes photos !



GAGNEZ UNE EXPERIENCE UNIQUE EN SOUTENANT LA LIGUE BRAILLE.

Rempportez une expérience unique tout en soutenant La Ligue Braille, c'est possible et c'est ce que nous vous proposons à l'occasion d'une opération exceptionnelle sur la plateforme solidaire NAOJO.

Comment ? Inscrivez-vous en ligne sur la plateforme NAOJO via www.naojo.com et choisissez l'expérience de vos rêves, proposée au profit de La Ligue Braille ! Il y en a pour tous les goûts. Achetez un ou plusieurs tickets pour l'expérience de votre choix et le tour est joué !

Parmi ces expériences uniques :

- 1/ Rencontrez notre gardien international Simon Mignolet à l'occasion d'un Meet & Greet et remportez ses gants dédiés !
- 2/ Rempportez 2 pass VIP « Gastronomic Experience » pour le Festival Paradise City (7 juillet) !
- 3/ Vivez l'expérience à vous couper le souffle d'un shooting photo en hélicoptère avec l'artiste-photographe Antoine Rose !

La période d'achat des tickets en ligne est ouverte du lundi 27 mai au lundi 29 juillet (minuit). N'attendez pas, car il y a un nombre de tickets limité pour chaque expérience. Le grand tirage au sort aura lieu le 31 juillet (midi) !



Votre participation permettra de financer nos services offerts aux personnes aveugles et malvoyantes, afin de pouvoir continuer à faire la différence. C'est donc l'occasion de nous soutenir de façon fun et unique !

Merci d'avance pour votre générosité et... bonne chance !



NOS PEINES.

Madame Madeleine Paquet, membre de la Ligue Braille particulièrement assidue de la bibliothèque, du BrailleShop et du BrailleTech est décédée en mars dernier. Ses proches lui ont rendu hommage en effectuant un don au profit de l'association. Un grand merci pour les dons reçus.

REMERCIEMENTS.

Solidaire, écologique et quasi neuf.

Accueillir nos membres dans les meilleures conditions possibles, à Bruxelles ou dans les onze maisons régionales, est un must. Mais équiper les espaces de travail a un coût souvent important pour une association dont tous les services aux membres sont gratuits.

Heureusement, plusieurs entreprises ont ces derniers temps permis de (re)meubler la Ligue Braille en lui offrant du matériel de bureau usagé en excellent état, et son transport. La preuve en photo !





Un geste tout aussi solidaire qu'écologique puisqu'il permet de recycler ce mobilier au profit d'une bonne cause.

La Ligue Braille remercie tout particulièrement les sociétés Codic, l'assurance-crédit Euler Hermès et la P&V via Eric Trullemans de Team Relocations (A SIRVA Company)/Arthur Pierre et Daniel Diaconescu (Bati Nova sprl) sans lesquels le transport et la logistique parfaitement réussis n'auraient pu avoir lieu.

Un petit mot, une petite attention vers ceux ou celles que vous aimez ? De toutes les couleurs, pour toutes les circonstances – et pas qu'en fin d'année –, les cartes de la Ligue Braille sauront se faire apprécier par leurs heureux destinataires. Catalogue et conditions : <https://www.braille.be/fr/nous-soutenir>





Et vous,
comment
**IMAGINEZ-
VOUS**
l'avenir ?

Avec le soutien de
Degroof Petercam

degroofpetercam.be

Imagine Tomorrow since 1871

 **Degroof
Petercam**



Merci aux joueurs de la
Loterie Nationale. Grâce à eux,
la Loterie Nationale soutient,
cette année encore,
la Ligue Braille.

#CHACUNCOMPTE

 Loterie
Nationale